

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2010**

AL/JM

Le Conseil Municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par M. le Maire le 23 Septembre 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 30 Septembre 2010 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

**SECRETAIRE** : M. Didier BROCH

**ETAIENT PRESENTS :**

**A l'ouverture de la séance : 28**

M. POUX Gilles - Maire,

Mme REZKALLA Nabihah - M. MORE Eugène-Henri - Mme TENDRON-FAYT Muriel - M. THIBAUT Laurent - BENLAFKIH Khaled - Mmes BOUROUHA Soumya - HAENN Danielle - M. MAIZA Rachid - Mme MOUIGNI Amina, Adjoints,

Mmes JACQUAINT Muguet - LECAILLON Liliane - DUCHENE Cécile - MICHAULT Chantal - CROSNIER Perrine - MM. VILLEROT Jean-Michel - COUTEAU-RUSSEL Anthony - PUVANESPARARAJAH Arulananthan - BOUAZIZ Jean-Luc - Mme GLANNY Francine - M. BROCH Didier - Mmes TIRERA Aoua - BONS Georgette - MM. SCHULZ Didier - GOLDBERG Daniel - TROUSSEL Stéphane - HERRERO Serge - Mme CANABADY Saraniya, Conseillers.

**A partir de la question n°1**

Mme TIRERA Aoua a quitté l'assemblée.

**A partir de la question n°7**

Mme REZKALLA Nabihah a quitté l'assemblée.

**A partir de la question n°11**

Mmes LECAILLON Liliane - DUCHENE Cécile ont quitté l'assemblée.

**A partir de la question n°23**

M. MORE Eugène-Henri a quitté l'assemblée.

**A partir de la 1<sup>ère</sup> question orale**

M. VILLEROT Jean-Michel a quitté l'assemblée.

**A partir de la 2<sup>ème</sup> question orale**

M. BENLAFKIH Khaled a quitté l'assemblée.

**AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

**A l'ouverture de la séance : 9**

Mme CADAYS-DELHOME Corinne

M. IRANI Joseph à

M. SANTOIRE Laurent à

M. MHOUDINE Djamel à

Mme KERCHOUNI Razika à

M. MANDJOURSSA Haroon à

Mme CLARIN Marie-Line à

Mme TAHRAOUI Eude à

M. KAMIRI Samir à

à Mme TENDRON-FAYT Muriel

M. POUX Gilles

M. BOUAZIZ Jean-Luc

Mme HAENN Danielle

Mme GLANNY Francine

Mme JACQUAINT Muguet

M. SCHULZ Didier

M. TROUSSEL Stéphane

Mme BONS Georgette

**A partir de la question n°1 : 10**

Mme TIRERA Aoua à

M. MORE Eugène-Henri

**A partir de la question n°7 : 11**

Mme REZKALLA Nabihah à

M. THIBAUT Laurent

**A partir de la question n°11 : 12**

Mme DUCHENE Cécile à

M. VILLEROT Jean-Michel

**ETAIT EXCUSEE : 1**

Mme LE FORBAN-KIRCHNER Jacqueline

**ETAIT ABSENT : 1**

M. HAMZA Kamel

**LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE**

A la suite de la démission de Melle Leila AZOUZ, le Conseil Municipal procède à l'installation de Mme Saraniya CANABADY dans sa fonction de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2010.

Puis, Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation d'attributions :

Madame Cécile DUCHENE considère au sujet de la décision n°130 relative aux certificats d'économie d'énergie délivrés par la Direction de l'Industrie que la ville ne doit pas trop entrer dans ce dispositif. En effet, quand la ville pose des panneaux solaires, elle doit non seulement revendre les certificats pour se faire rembourser mais une société privée de conseil s'attribue ¼ des sommes obtenues.

Monsieur Stéphane TROUSSEL considère qu'il y a plusieurs décisions n°137,138,139, 140, 141,142 et 178 qui concernent à nouveau le CTM. Il est normal qu'il y ait des plus values et des moins values pour la réalisation d'un marché aussi important, mais cela repose la question, pour une bonne connaissance du conseil municipal, d'avoir un point précis et exhaustif sur cette opération et son coût total.

Monsieur le Maire répond que bien évidemment lorsque le CTM sera entièrement réceptionné, il y aura un bilan exhaustif et complet afin de pouvoir évaluer cet équipement à partir des estimations de base et des réalisations. Il ajoute que les personnels déjà installés ont trouvé des conditions de travail plus confortables avec notamment la mise en place de postes d'ordinateurs leur permettant d'avoir accès à des informations afférentes à leur emploi et des informations plus transversales. C'est aussi un effort qui va être fait en direction des personnels des écoles d'ici la fin de l'année.

S'agissant des certificats d'économie d'énergie, Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'une attestation délivrée par le Préfet via La Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) sur la recherche d'économie d'énergie et qui permet en fonction des projets des entreprises, des collectivités d'obtenir des subventions. Concernant la pose des panneaux photovoltaïques à l'école Paul Doumer, la subvention pourrait s'élever entre 50 000 et 80 000€. Pour ce faire, un dossier de demande de subvention doit être constitué. Au regard de la complexité et de la technicité de ce dossier, il a été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé, qui en fonction des opérations d'économie d'énergie, aura en charge de les remplir et sera rémunéré sur la base de la subvention ainsi obtenue. Cette assistance sera ponctuelle en fonction des projets des nouveaux équipements tels que la médiathèque, du centre administratif qui pourra permettre à la ville d'obtenir des subventions éventuelles.

Monsieur le Maire apporte quelques informations supplémentaires. C'est le premier conseil municipal depuis la rentrée, toutes les actions menées durant l'été (La Courneuve Plage, le cinéma en plein air, les activités des centres de loisirs et les centres de vacances) ont remporté un franc succès. En outre, concernant le procès en appel suite au décès de Sid Ahmed, il fait part de son étonnement suite au verdict et considère personnellement que ces décisions de justice ne vont pas dans le bon sens.

Cette rentrée est particulière, marquée par d'importants mouvements sociaux, avec les 7 et 23 septembre, deux manifestations suivies contre le projet de réforme des retraites. Ce mouvement de rejet de la politique du gouvernement grandit dans tout le pays comme le montre les derniers sondages : plus de 71% des français soutiennent ce mouvement social. Ce mouvement est d'autant plus légitime au regard des pré-annonces de préparation du Budget 2011 s'inscrivant dans une véritable cure d'austérité. Tout cela appelle donc une vigilance et une mobilisation forte face à une politique de plus en plus inégalitaire.

## **FINANCES**

### **N°150 DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010**

Modification de la régie recettes pour l'encaissement du produit des repas pris par les personnes âgées au foyer Marcel Paul : cette régie est désormais installée au foyer Marcel Paul. Elle encaissera également le produit des séjours organisés par le service action sociale en direction des seniors ainsi que le produit de la vente des « cartes-seniors ».

### **N°155 DU 6 JUILLET 2010**

Création d'une régie d'avances temporaire entre le 9 juillet et le 9 août 2010 pour l'organisation de l'accueil d'une délégation d'enfants du camp palestinien de BURJ-EL-SHEMALI. Le montant de cette régie est fixé à 2 000 €, pour la prise en charge des dépenses de transports, hébergement, nourriture, droits d'entrée, frais de change.

### **N°s159-160-161-162-163-164-165-166 DU 12 JUILLET 2010**

Création de régies d'avances temporaires dans le cadre de l'organisation de séjours :

\* Par le service jeunesse :

→ **au centre de vacances de Trilbardou**

- n°159 : du 15 juillet au 23 juillet 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

- n°160 : 19 juillet au 29 juillet 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

- n°161 : 30 juillet au 9 août 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

- n°162 : 2 août au 12 août 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

→ **à Telgruc (Finistère)**

- n°163 : 15 juillet au 30 juillet 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

→ **au centre de vacances de Davignac**

- n°164 : 30 juillet au 13 août 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

\* Par le service enfance – séjour familles :

→ **au centre de vacances de Trilbardou**

- n°165 : 22 juillet au 6 août 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

→ **au centre de vacances de Davignac**

- n°166 : 29 juillet au 13 août 2010. Le montant de cette régie est fixé à 600 €.

## **TRAVAUX-FOURNITURES-PRESTATIONS DE SERVICE**

### **N°129 DU 11 JUIN 2010**

Adoption d'un marché avec la société Marchés Online.com pour une durée d'un an, ayant pour objet la diffusion sur son site des appels publics à la concurrence s'agissant des marchés compris entre 20 000 € HT et 90 000 € HT. Le montant global et forfaitaire du marché pour 25 annonces est de 1 033,34 € TTC.

### **N°130 DU 11 JUIN 2010**

Adoption d'un marché d'assistance à la valorisation commerciale des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) avec la société O.F.E.E. pour une période durée de trois ans. Le C.E.E. est une attestation délivrée par le Préfet via la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (D.R.I.R.E) qui garantit qu'une action d'économie d'énergie volontaire a été réalisée. Or les C.E.E. ont une valeur marchande et peuvent être commercialisés en direction d'entreprises qui ne réalisent pas de telles économies d'énergie. La société O.F.E.E. permet d'assister la ville dans cette valorisation commerciale ; sa rémunération est établie au taux de 25% du volume des C.E.E. obtenus auprès de la D.R.I.R.E.

### **N°131 DU 11 JUIN 2010**

Adoption d'un avenant n° 4 au marché n° 006.2008 pour la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire Langevin Wallon avec le Groupement de maîtrise d'œuvre conclu avec la Société DPM PATRASCO ARCHITECTES et la Société ETB Antonelli pour modifier la répartition des interventions à effectuer, par suite la répartition de leur rémunération :

- DPM PATRASCO ARCHITECTES : 173 835,86 HT au lieu de 148 250,00 € HT,
- ETB Antonelli : 53 934,14€ HT au lieu de 79 550,00 € HT.

### **N°132 DU 14 JUIN 2010**

Adoption d'un avenant n°1 au marché n°2009-81 conclu avec la société SAINT-DENIS CONSTRUCTION pour l'aménagement de la Maison des Fêtes Familiales au stade Géo André pour la prise en compte de nouvelles contraintes demandées par le bureau de contrôle (meubles de cuisine, alarme, portes) et la suppression des placards, la modification du type d'alarme et du type de portes. Le montant du marché est porté à 396 518,84 € TTC, conclu initialement à 385 701,53 € TTC.

### **N°133 DU 14 JUIN 2010**

Adoption d'un contrat avec l'association Culture Europe Afrique pour l'organisation d'un concert lors de la Fête de la Musique au stade Géo André le 20 juin 2010, pour un montant de 1 500 € TTC.

### **N°134 DU 15 JUIN 2010**

Achat d'une prestation de spectacle pyrotechnique à la société «SOIRS DE FETES» pour l'organisation du feu d'artifice dans le cadre des festivités du 14 juillet, moyennant une dépense de 15 000 € TTC.

### **N°135 DU 15 JUIN 2010**

Adoption d'une convention de partenariat avec l'AUTO ECOLE de la TOUR pour faciliter l'accès des jeunes courneuviens au permis de conduire, outil indispensable à la formation et à l'emploi. L'Auto Ecole s'engage à fournir 20 heures de conduite pour les permis A et B à chaque jeune courneuvien inscrit entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 août 2010 pour un coût total de 700€ au lieu de 940€. La ville, quant à elle, s'engage à verser à cette Auto Ecole la somme de 50€ pour toute inscription de jeune durant cette période.

### **N°136 DU 15 JUIN 2010**

Adoption d'une convention de partenariat avec la SARL SPORTCOM pour l'organisation d'une animation « Boxing Tour », à savoir la mise à disposition d'un ring gonflable et la présence d'un animateur sportif et d'une personne qualifiée pour enseigner la boxe anglaise, les jeudis 8, 15, 22 et 29 juillet ainsi que le jeudi 5 août 2010, pour un montant de 1 750 € TTC.

### **N°s137 – 138- 139 – 140 – 141 – 142 DU 17 JUIN 2010**

Adoption d'avenants aux marchés passés avec les entreprises suite à des ajustements quant aux travaux à réaliser au Centre Technique Municipal :

**N°137** : avec la société Charpentiers de Paris relatif aux travaux de menuiseries intérieures pour la pose de cloisonnettes et l'annulation de cloisons mobiles, portant le montant du marché à 108 399,30€ TTC, initialement conclu à 115 259,63 € TTC .

**N°138** : avec la société CMC relatif aux travaux de gros œuvre pour la réalisation d'un puit de lumière ; de fonctions sous portique d'entrée et d'un mur coupe-feu dans le local technique portant le montant du marché à 224 795,60€ TTC, initialement conclu à 207 477,42 € TTC.

**N°139** : avec la société SEEI relatif à la mise en place de l'électricité courants forts et faibles pour la modification des luminaires, portant le montant du marché à 232 704,51€ TTC, initialement conclu à 239 354,31 € TTC.

**N°140** : avec la société SOCAPE relatif au revêtement de sols souples pour la pose de plinthes semi-rigides portant le montant du marché à 24 690,8 € TTC, initialement conclu à 67 571,90 € TTC.

**N°141** : avec la société SOCAPE relatif aux travaux de peinture pour la suppression de la peinture sur parpaing portant le montant du marché à 33 631,52€ TTC, initialement conclu à 36 478 € TTC.

**N°142** : avec la société SCMMSC relatif à l'installation de portes métalliques pour la fourniture et la pose d'une porte coupe-feu équipée de deux fermes portes portant le montant du marché à 87 503,10€ TTC, initialement conclu à 73 808,75 € TTC.

### **N°143 DU 21 JUIN 2010**

Adoption d'un contrat avec l'association Swagat Musique du Monde pour la participation du groupe Maharaja Brass Band à la journée « Un dimanche à la campagne » à Trilbardou le 27 juin 2010, moyennant une dépense de 3 000,00 € TTC.

#### **N°145 DU 25 JUIN 2010**

Adoption d'une convention constitutive du groupement de commandes avec le SIPPEREC pour la passation des marchés relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture sur le groupe scolaire Paul Doumer. La participation de la Ville au titre de la réfection de la toiture supportant les panneaux photovoltaïques est estimée à 190 000€ TTC et sa cotisation versée au SIPPEREC est fixée à 5 % de l'ensemble des coûts définitifs de maîtrise d'œuvre et des travaux afférents à la réfection de la toiture.

#### **N°146 DU 28 JUIN 2010**

Adoption d'une convention avec Elisabeth Koubatoff, administrateur légal de Mireille MIALHE, portant autorisation de réalisation d'un fac-similé de l'œuvre d'art de cette artiste intitulée « Le Cerf-volant », suite à la délibération du conseil municipal du 23 juin 2010 portant déclassement de ladite œuvre en vue de la démolition du groupe scolaire Romain Rolland.

#### **N°147 DU 28 JUIN 2010**

Adoption d'une convention avec l'artiste Vivian VAN BLERK pour la création d'une œuvre d'art pendant « La Courneuve Plage », pour un montant de 3 500 €.

#### **N°148 DU 29 JUIN 2010**

Adoption d'un marché avec l'entreprise STERTIL EQUIP'VI pour la fourniture et la pose de trois ponts hydrauliques au Centre Technique Municipal (pour le garage) moyennant un montant de 66 654,28 € TTC.

#### **N°149 DU 30 JUIN 2010**

Adoption d'une convention de partenariat avec ADAG LOISIRS 93 pour l'accueil des enfants des centres de loisirs des communes de la Seine-Saint-Denis à la base de loisirs de Champ-sur-Marne mise à disposition par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis à titre gracieux.

#### **N°151 DU 2 JUILLET 2010**

Adoption d'un marché avec la société OTIS d'une durée d'un an pour la maintenance des ascenseurs du groupe scolaire Anatole France et du centre sportif Béatrice HESS, moyennant un montant annuel du forfait de maintenance préventive s'élevant à 2006€ HT et un montant maximal de 5000€ HT pour la maintenance curative.

#### **N°152 DU 2 JUILLET 2010**

Adoption d'une convention d'affiliation au dispositif « Tick'Art » avec la société « Chèque-Lire » pour l'acceptation des tickets « Tick'Art » comme mode de paiement et permettant l'accès au cinéma l'Etoile pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011.

#### **N°153 DU 2 JUILLET 2010**

Adoption d'une convention avec l'établissement "Union Loisirs Vacances Familiales" pour l'achat d'un séjour de vacances pour les seniors courneuviens du 18 septembre

au 25 septembre 2010 à Saint Genies, présentant un prix de séjour par personne de 360 € TTC.

#### **N°154 DU 6 JUILLET 2010**

Adoption d'un marché à bons de commande avec l'organisme GRETA DES METIERS DE LA SANTE pour des formations de remise à niveau des savoirs de base (français, mathématique, lutte contre l'illettrisme) des agents de la Ville de catégorie C. Le montant annuel du marché, est situé entre 14 000 € HT minimum et de 18 500 € HT maximum.

#### **N°156 DU 7 JUILLET 2010**

Adoption d'un marché avec la société POSE pour les travaux de clôture et de sécurisation du groupe scolaire Anatole France pour une durée de quatre semaines, moyennant un montant global et forfaitaire de 105 444,47€ TTC.

#### **N°157 DU 7 JUILLET 2010**

Adoption d'une convention avec M. MELKONIAN pour la mise à disposition à titre gratuit, d'un emplacement sur le site de "La Courneuve Plage" et de petit matériel pour la restauration rapide et la vente de boissons non alcoolisées, pour le public et le personnel communal, du 3 juillet au 8 août 2010.

#### **N°158 DU 12 JUILLET 2010**

Adoption d'une convention avec l'Association l'Eté Parisien pour l'organisation d'un concert du groupe « Oquestrada » le 4 août 2010 sur le site de La Courneuve Plage moyennant une dépense de 3490€ TTC.

#### **N°167 DU 12 JUILLET 2010**

Adoption d'un marché avec la société MAILFINANCE pour la location d'une balance postale d'une durée d'un an, pour un montant de 1 340,72 € TTC.

#### **N°168 DU 16 JUILLET 2010**

Adoption d'une convention avec SMARTFR Production de Spectacles pour deux représentations du spectacle « Prends en de la graine », le 25 juillet 2010 à 15h et 18h, sur le site de « La Courneuve Plage », pour un montant de 1 100 € TTC.

#### **N°169 DU 20 JUILLET 2010**

Adoption d'un avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2010-50 avec la société COMPACT pour la location de matériels pour l'espace restauration à « La Courneuve Plage », pour un montant de 1 187,03€TTC portant le montant global à 14 549 34€TTC.

#### **N°170 DU 20 JUILLET 2010**

Adoption d'un marché d'étude de faisabilité avec la société ANAGRAPHIE pour la réalisation d'une étude préalable à la faisabilité logistique, juridique, technique et économique du projet de création d'une œuvre d'art D'Hervé DI ROSA moyennant un montant global et forfaitaire de 20 000€ TTC. En effet, dans le cadre de sa politique de développement culturel et artistique, la Ville souhaite réaliser sur son territoire une œuvre d'art collective en lien avec sa diversité culturelle et associant les élèves de CM1 et CM2 de la Ville avec cet artiste. Cette œuvre sera située rue Suzanne Masson.

### **N°171 DU 29 JUILLET 2010**

Autorisation donnée à la SEM Plaine Commune Développement – mandataire de la Ville pour les travaux de construction du Groupe scolaire Joséphine Baker – de conclure un marché d'assurance Dommage-Ouvrage/Constructeur Non Réalisateur avec le Cabinet ASTER (les Assurances Territoriales) pour un montant de 85 247,81 € TTC et pour une durée de 10 ans.

### **N°172 DU 29 JUILLET 2010**

Adoption d'un marché avec la société FORS Recherche Sociale pour l'accompagnement du service Education dans le recensement des données et la réalisation de projections dans le cadre de la refonte des secteurs scolaires pour une durée d'un an pour un montant de 27986,40 €TTC et d'un montant de 30 785,04€ TTC pour les deux années suivantes.

### **N°173 – 174 – 175 – 176 – 177 DU 29 JUILLET 2010**

Adoption d'avenants aux marchés passés avec les entreprises suite à des ajustements quant aux travaux à réaliser à l'espace Guy Moquet :

**N°173** : avec la société CMC pour le remplacement des cloisons en parpaing par des carreaux en plâtre, la réfection de l'étanchéité et l'agrandissement du sas-arrière de la scène portant le montant du marché à 111 918,09€ TTC, conclu initialement à 115 223,84€ TTC.

**N°174** : avec la société CMC pour la suppression de doublage coupe-feu et la création de gaines et sas supplémentaires portant le montant du marché à 24 455,21€ TTC, conclu initialement à 30 210,36€TTC.

**N°175** : avec la société ENTRA pour la dépose et l'enlèvement des équipements (antenne) et des câblages pour le ravalement portant le montant du marché à 59 327,37€TTC, conclu initialement à 58 850,38€TTC.

**N°176** : avec la société FROMENT pour la modification et la création de sas supplémentaires portant le montant du marché à 48 174,88€TTC, conclu initialement à 46 996,82€ TTC.

**N°177** : avec la société SCMMSC pour la modification des admissions d'air et évacuation de fumées, la fourniture et la pose de lisses portant le montant du marché à 83 872,76€TTC, conclu initialement à 69 247,20€TTC.

### **N°178 DU 30 JUILLET 2010**

Adoption d'un avenant n°2 au marché n°2008-74 conclu avec la société Studio Hybride relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre Technique Municipal pour une mission supplémentaire d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier . Le montant est porté à 13 457,55 € TTC (le montant initial était de 9 568 € TTC).

### **N°179 DU 11 AOUT 2010**



Adoption d'un marché avec l'entreprise APAVE pour des vérifications périodiques des équipements de radioprotection du Centre Municipal de Santé pour un montant annuel de 1888,43€TTC.

#### **N°180 DU 11 AOUT 2010**

Adoption d'un marché avec la société P.J.V pour l'achat des colis de Noël distribués chaque année aux seniors de la ville pour un montant compris entre 20 000€ TTC et 40 000 €TTC.

#### **N°182 DU 27 AOUT 2010**

Désignation du Cabinet GAIA, Groupement d'avocats associés, aux fins d'assister la Ville pour la passation d'un marché négocié pour l'étude de faisabilité d'une œuvre d'art collective rue Suzanne Masson (voir décision n°170).

#### **GESTION LOCATIVE**

##### **N°144 DU 21 JUIN 2010**

Adoption d'une convention avec l'association des Musulmans de l'Inde (AMI) pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situé 6 à 8 place Alfred de Musset, pour une durée d'un an, suite à l'arrivée à échéance de la précédente convention.

##### **N°181 DU 12 AOUT 2010**

Adoption d'une convention avec la Société Générale pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain nu, situé 29 rue du Sous-Lieutenant Alexis Le Calvez pendant les travaux de l'agence aux Quatre Routes, pour une durée de quatre mois.

#### **\* Point sur la rentrée scolaire 2010-2011**

Monsieur Didier BROCH rappelle qu'il est de tradition de faire un point d'information sur la rentrée scolaire au conseil municipal de septembre. Il se félicite du travail des services municipaux qui ont eu cette année à mener deux grands chantiers : l'ouverture de l'école Joséphine Baker et le travail sur la sectorisation des enfants lié à cette ouverture. Il les remercie d'avoir permis que le 2 septembre l'ensemble des élèves ait bien pu intégrer leur école.

En revanche, concernant le travail de l'Etat, il en va tout autrement. Il regrette que les besoins chiffrés par les services dès le mois de février en matière de nombre de classes et d'enseignants nécessaires n'aient pas été pris en compte pour pallier à la hausse des effectifs. Aujourd'hui, l'effectif scolaire dépasse les 5000 élèves sur la ville. Il rappelle que le CTP du mois de février affirmait que l'école J.Baker n'ouvrirait qu'avec trois classes. Aujourd'hui, cette école a ouvert avec 11 classes, chiffre d'ailleurs prévu par les services.

S'agissant des questions liées aux Réseaux, il tient à dire que la casse de l'Ecole continue car il faut toujours pallier à l'augmentation des effectifs mais malheureusement sans moyens constants. En ouvrant des groupes scolaires, il n'y a pas de moyens supplémentaires, il faut répartir les moyens existants. Les personnels des réseaux doivent par conséquent se partager le travail.

Il aborde également la question de la formation des enseignants. Les nouveaux enseignants arrivés sur la commune ne sont pas formés, ils arrivent sur le terrain sans aucune observation dans les classes et par conséquent dans des conditions très difficiles. Certains ont d'ailleurs déjà démissionné.

La question des remplacements avait déjà été évoquée lors des conseils municipaux des mois de mai et de juin, il rappelle la mobilisation de l'ensemble des élus demandant le remplacement systématique des personnels enseignants. A ce titre, il informe le conseil municipal qu'à la rentrée les enseignants n'étant pas nommés en nombre suffisants à La Courneuve comme sur le département, un certain nombre de remplaçants ont été affectés directement dans les classes. Le 3 septembre, à La Courneuve, il ne restait que 3 enseignants disponibles pour pallier aux arrêts maladies, pour 22 écoles et 400 enseignants.

La logique est la même pour l'accompagnement éducatif. La logique, c'est la réduction des crédits de l'Etat, la casse du service public, c'est faire en sorte que cette école ne soit plus en mesure d'assumer ses responsabilités.

La ville se mobilise, et il espère que les élus présents se mobiliseront aussi pour réclamer des enseignants en nombre suffisant et formés, des classes en nombre suffisant. Ces questions se retrouvent également dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

Après un débat sur ces questions, Monsieur le Maire propose que les deux vœux concernant l'accompagnement éducatif, soient examinés maintenant ou qu'une fusion entre ces deux textes soit opérée. Monsieur Stéphane Troussel répond favorablement à cette proposition de les adopter et de travailler à un vœu en commun.

#### **24) Vœu présenté par la Municipalité relatif au désengagement de l'Etat en matière d'accompagnement éducatif.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés, considère la situation comme inacceptable, et entend favoriser la mobilisation de la communauté éducative et des parents pour que le ministère de l'Education Nationale dégage immédiatement les moyens, au minimum à la hauteur de ce qui avait été fait l'an passé, qui étaient dédiés à l'accompagnement éducatif.

#### **26) Vœu présenté par le groupe des élus socialistes, verts et citoyens relatif à l'accompagnement éducatif.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés, constatant le désengagement brutal et massif de l'Etat, au mépris des assurances données quelques mois plus tôt, demande au Ministère de l'Education Nationale de rétablir sans délai les moyens qui lui étaient dévolus dans les mêmes proportions que l'année scolaire passée.

*Puis, le Conseil Municipal discute et vote les questions inscrites à l'ordre du jour :*

## ◆ HABITAT - LOGEMENT

### 1) Avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat communautaire (P.L.H).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les principes et le programme d'actions figurant au projet de Programme local de l'habitat communautaire.
- souhaite que la répartition de logements sociaux sur la ville se décompose entre 30% de logements PLAI – 50% de logements PLUS – 20% de logements PLS.
- ne souhaite pas que Plaine Commune négocie la délégation des aides à la pierre avec l'Etat.
- se prononce pour l'exonération du Supplément de Loyer de Solidarité selon les critères établis dans le PLH.
- souhaite que le document définitif :
  - o assure des objectifs quantitatifs de constructions de logements neufs ou de proportion de logements sociaux équitablement répartis sur l'ensemble des 8 villes de la communauté d'agglomération.
  - o assure un effort de financement élevé pour toutes les villes engagées activement dans la lutte contre l'habitat indigne.
  - o nuance la nécessité pour tous les projets de construction de répondre aux normes du Bâtiment à Basse Consommation (BBC) dès à présent en faisant preuve de pragmatisme et de souplesse.

### 2) Approbation d'une convention d'objectifs entre la Confédération Nationale du Logement, la Communauté d'agglomération Plaine Commune et la ville de La Courneuve.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés,

- approuve les termes de la convention d'objectifs dans le cadre des activités de conseil et d'information sur le logement en direction des habitants de La Courneuve à signer avec la Confédération Nationale du Logement de Seine-Saint-Denis (CNL 93) et la communauté d'agglomération Plaine Commune,
- autorise le Maire, ou son délégué, à signer ainsi que tout document s'y rapportant.

## ◆ FINANCES

### 3) Rapport sur l'emploi des fonds de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale(DSUCS) et du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF).

Le conseil municipal prend acte du rapport sur l'emploi des fonds de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

pour l'année 2009, d'un montant respectif de 4 816 519€ € et 1 608 519€ € qui ont contribué à financer des actions d'accompagnement social, notamment en direction de la jeunesse.

**4) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour les victimes des inondations au Pakistan.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000€ au Secours Populaire Français pour les victimes des inondations au Pakistan.

**5) Versement d'une subvention au titre de la surcharge foncière à la SA HLM FIAC pour l'opération de construction de 115 logements sis 1 rue Emile Zola.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement à la SA HLM FIAC d'une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 275 000 € pour l'opération de construction de 115 logements sociaux sur le terrain, sis 1 rue Emile Zola.

**6) Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'animation sociale des quartiers pour l'année 2010 : délibération modificative.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire, ou son représentant à solliciter une subvention de 62 170 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour co-financer les actions mentionnées ci-dessous et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Porteurs	Action	Thématique	Montant
Ville	La patinoire	Citoyenneté	4 000
Ville	Animation du Conseil Local de la Jeunesse	Citoyenneté	3 000
Ville	Découverte du territoire	Education	1 200
LDH	Bureau d'aide aux victimes	Citoyenneté	2 000
JADE	Alphabétisation	Emploi	8 500
SYNERGIE +	Alphabétisation	Emploi	5 950
Africa	Alphabétisation	Emploi	3 950
Lieu de Rencontre	Alphabétisation	Emploi	4 950
AR'JEUX	Alphabétisation	Emploi	5 950
FACE	Abondance	Citoyenneté	4 670
Africa	Ecrivain public	Citoyenneté	2 000
ARBNF	Ecrivain public	Citoyenneté	3 000
Lieu de Rencontre	Ecrivain public	Citoyenneté	3 000
Jade	Groupe permis de conduire	Emploi	10 000
<b>TOTAL</b>			<b>62 170</b>

**7) Attribution de subvention complémentaire à divers clubs sportifs courneuviens pour l'année 2010.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide l'attribution au titre de l'année 2010 :
  - d'une subvention initiale pour un montant de 210€ à l'Etoile Bouliste Courneuvienne.

- d'une subvention complémentaire pour un montant de 20 300€ aux trois clubs sportifs suivants et répartis comme suit :

- Office Municipal des Sports .....15 000€
- Etoile Club Sportif Courneuvien..... 1 800€
- Association Sportive des Chevaliers d'Athlétisme Courneuviens..... 3 500€

- autorise le Maire, ou son représentant à signer les conventions de financement afférentes.

#### ◆ **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **8) Autorisation donnée au Maire de signer :**

Le conseil municipal à 33 voix pour et 3 abstentions (LO), Monsieur Rachid MAIZA n'ayant pas pris part au vote, étant sorti de la salle,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer et à exécuter :

- le bail emphytéotique administratif à vocation culturelle avec l'Association culturelle des Musulmans de La Courneuve.
- le bail emphytéotique administratif à vocation culturelle avec la Société Civile Immobilière.

##### **9) Modification des représentants du conseil municipal au comité d'administration du Syndicat Mixte pour la Géothermie à La Courneuve.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Madame Saraniya CANABADY comme représentante titulaire au comité d'administration du Syndicat Mixte pour la Géothermie à La Courneuve.

##### **10) Adhésion au SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne) de la ville de Nogent-sur-Marne. Avis du Conseil Municipal.**

Le conseil municipal, à 34 voix pour et 3 abstentions (LO), émet un avis favorable à l'adhésion de la ville de Nogent-sur-Marne au Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

#### ◆ **TRAVAUX - FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES**

##### **11) Adoption d'un avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation des bâtiments communaux.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'avenant n°3 au marché n°2008-46 ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la climatisation des bâtiments communaux,
- autorise Monsieur le Maire, ou son délégué à le signer.

**12) Autorisation donnée à la SEM Plaine Commune Développement de signer les avenants N°1 et N°2 aux marchés de travaux pour la construction du groupe scolaire Joséphine BAKER.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la SEM Plaine Commune Développement à revêtir de sa signature lesdits avenants ainsi que toute pièce en découlant.

**◆ URBANISME-FONCIER-ENVIRONNEMENT**

**13) Désaffectation et déclassement du terrain situé à l'angle de la rue de Genève de l'avenue du Général Leclerc à usage de terrain de sports et cession à la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le déclassement, après constatation de sa désaffectation, du terrain, sis à l'angle de la rue de Genève et de l'avenue du Général Leclerc, à savoir les parcelles cadastrées section AH n°247 partielle et AH n° 194,
- autorise la cession à la SEM PLAINE COMMUNE dudit terrain pour un montant de 137€/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 426 892 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié afférent et tout document s'y rapportant.

**14) Cession de la parcelle A2 et de la portion d'un chemin déclassé du domaine public à l'opérateur foncier RFF dans le cadre du projet de la tangentielle Nord.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la cession au bénéfice de Réseau Ferré de France (R.F.F.) des emprises en cause (parcelle cadastrée A n°2 et fraction d'une emprise partielle d'un chemin latéral) pour le montant total de 13650 € afin de permettre la réalisation du projet de la Tangentielle Nord,
- autorise le Maire, ou son délégué à signer l'acte administratif ou notarié et tout document se rapportant à cette transaction.

**15) Prorogation de la promesse de vente à SPIRIT IDF du terrain sis 22 rue des Francs-Tireurs pour la construction de 37 logements en accession à la propriété.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- confirme la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de céder le terrain nu du domaine privé communal situé au 22 rue des Francs Tireurs, parcelle cadastrée AJ 51 d'une superficie de 204 m<sup>2</sup>, pour un montant de 75000 €, au promoteur SPIRIT IDF,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer un avenant à la promesse de vente permettant sa prolongation pour une année supplémentaire, ainsi que l'acte authentique et tout document afférent s'y rapportant.

#### ◆ HYGIENE ET SANTE

##### 16) Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) relative à la société Paprec.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Amina MOUIGNI comme représentante titulaire et Madame Muriel TENDRON-FAYT comme représentante suppléante du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S).

#### ◆ ENFANCE

##### 17) Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis au titre de l'investissement pour <<l'accueil de loisirs>> Joséphine BAKER.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la demande de subvention au titre de l'investissement pour <<l'accueil de loisirs>> Joséphine BAKER auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour un montant prévisionnel de 210 000 €.

- autorise Le Maire, ou son représentant, à la signer.

#### ◆ EDUCATION

##### 18) Désignation du représentant du conseil municipal au conseil d'école de l'école Joséphine Baker et modification du représentant du conseil municipal au conseil d'école de l'école maternelle Louise Michel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- Madame Aoua TIRERA comme représentante du conseil municipal au conseil d'école de l'école Joséphine BAKER,

- Madame Francine GLANNY comme représentante du conseil municipal au conseil d'école de l'école maternelle Louise Michel en remplacement de Madame Aoua TIRERA.

##### 19) Organisation des classes de neige au titre de l'année scolaire 2010-2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide l'organisation des classes de neige pour l'année scolaire 2010-2011,

- adopte les contrats avec les établissements d'accueil et autorise le Maire, ou son délégué, à les signer.

#### ◆ JEUNESSE

##### 20) Adoption d'une convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis aux projets « Eté Jeunesse ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention de financement relative aux projets « Eté-Jeunesse »,
- autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

#### ◆ RESSOURCES HUMAINES

##### 21) Création d'une prime d'ancienneté au profit des assistantes maternelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide la création d'une prime d'ancienneté au profit des Assistantes Maternelles et la grille de majorations salariales.

##### 22) Mise à jour des effectifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal par transformation de postes.

#### ◆ VŒUX

##### 23) Vœu présenté par la Municipalité relatif à la création d'une gare du métro en rocade « Grand Huit » sur le territoire de La Courneuve.

Le conseil municipal, à 26 voix pour, 2 abstentions (LO) et 6 élus n'ayant pas pris part au vote (PS) :

- souhaite que les habitants d'une part et les élus d'autre part, soient associés aux choix à venir, et ce, à chaque étape du projet,
- affirme sa solidarité avec la position émise par la communauté d'agglomération «Plaine Commune» sur les projets de Rodeo Arc Express et réseau de transport public du Grand Paris,
- demande que soit retenu dans le schéma approuvé après débat sous l'autorité de la Commission nationale du débat public, la nécessité tant économique que sociale, d'une station du métro " grand 8 " sur le territoire de La Courneuve.



**25) Vœu présenté par le groupe des élus communistes, personnalités citoyennes et parti de gauche et le groupe des élus socialistes, verts et citoyens pour exiger une autre politique à l'égard des populations Roms.**

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés demande au gouvernement français :

- l'arrêt des expulsions arbitraires des familles Roms du territoire français,
- la recherche et le financement de solutions d'hébergement dignes avant l'entrée dans l'hiver, sans exclusive de territoire ni de ville,
- la fin anticipée du « régime spécial » pour les populations Roms de nationalité roumaine ou bulgare, totalement discriminatoire, qui entrave notamment l'insertion professionnelle de ceux qui le souhaitent, soutenant en ce sens les recommandations que la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (la Halde - délibération n°2009-372) adressées au Gouvernement le 26 octobre 2009 qui, à ce jour, sont restées sans effet.

**◆ QUESTIONS DIVERSES ET REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

- A la question orale posée par le groupe des élus communistes, personnalités citoyennes et parti de gauche relative au déménagement du Groupe Eurocopter, il a été répondu par Monsieur le Maire.
- A la question orale posée par le groupe des élus socialistes, verts et citoyens concernant la pré-inscription aux centres de loisirs, il a été répondu par Monsieur le Maire.
- A la question orale posée par le groupe des élus socialistes, verts et citoyens concernant la rue Pierre Curie, il a été répondu par Monsieur le Maire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h35.**

**Le Secrétaire,  
Didier BROCH.**

**Le Président,**

**Gilles POUX**

**Certifié affiché le  
Le Maire,**